

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin des Schweizerischen Elektrotechnischen Vereins, des Verbandes Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen = Bulletin de l'Association suisse des électriciens, de l'Association des entreprises électriques suisses
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerischer Elektrotechnischer Verein ; Verband Schweizerischer Elektrizitätsunternehmen
<b>Band:</b>	76 (1985)
<b>Heft:</b>	20
<b>Artikel:</b>	Exposé présidentiel présenté à l'Assemblée générale de l'UCS le 30 août 1985 à Triesen FL
<b>Autor:</b>	Bucher, J.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-904693">https://doi.org/10.5169/seals-904693</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# **Exposé présidentiel**

**présenté à l'Assemblée générale de l'UCS le 30 août 1985 à Triesen FL**

J. Bucher

*Mesdames et Messieurs*

*Pour la première fois dans son histoire l'UCS siège à «l'étranger». Nous éprouvons un plaisir tout particulier à pouvoir, grâce à l'aide de notre société membre et de nos amis, les Forces Motrices du Liechtenstein avec, à leur tête, Messieurs les directeurs Brunhart et Frick, tenir notre Assemblée générale cette année*

**«Pour la première fois dans son histoire l'UCS siège à «l'étranger».»**

*au Liechtenstein, accueillis chaleureusement par un de nos pays voisins, spirituellement et culturellement proche de nous. La Principauté de Liechtenstein est une des rares monarchies héréditaires au régime constitutionnel conservées en Europe. Le Liechtenstein, constitué de 11 communes, présente une superficie égalant à peu près celle du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures et sa population correspond en gros à celle du canton d'Obwald. Bien que gouverné formellement par un prince, le système politique possède des caractéristiques essentiellement démocratiques, et la stabilité politique et économique de la Principauté se distingue agréablement de notre époque agitée. Il est intéressant de voir comment le destin du Liechtenstein a autrefois partagé celui des Principautés de l'Allemagne du Sud, comment il tomba ensuite sous les influences françaises lors de la deuxième Confédération du Rhin, puis après sa dissolution fin 1813 et le Congrès de Vienne, comment il entra*

*dans la Confédération germanique alors sous domination autrichienne. La Principauté de Liechtenstein s'est détachée de l'Autriche à la fin de la dynastie des Habsbourg en 1918 et a cherché à nouer des contacts plus étroits avec la Suisse. Le résultat, à savoir une combinaison de l'autonomie politique d'une part, et de la répartition des tâches dans certains domaines bien précis d'autre part – situation que nous considérons normale de nos jours – est l'aboutissement d'une longue évolution. Nous pouvons aujourd'hui constater avec satisfaction que cette forme de collaboration et de coexistence de deux états souverains, intéressante sur le plan du droit public, a parfaitement fait ses preuves.*

*La Principauté poursuit une politique très prévoyante dans les domaines politique et économique, ne se gêne pas d'adopter de bonnes idées d'origine suisse – il y en a, paraît-il –, sans pour autant imiter à la hâte des nouveautés dans l'illusion d'une meilleure efficacité de celles-ci. La Principauté dispose aussi d'une base économique solide; certaines de ses industries jouissent d'une renommée mondiale. Mais elle occupe également dans le domaine des arts – en partie grâce à la compétence du Prince et de sa famille – une place de première importance et nombreux sont les touristes qui connaissent le Liechtenstein notamment à cause de ses musées de peinture mondialement connus.*

*Les Forces Motrices du Liechtenstein (FML), dont l'énergie électrique provient principalement des Forces Motrices du*

*Nord-Est de la Suisse (NOK), ont décidé dernièrement d'introduire une nouvelle structure tarifaire pour les ménages et l'artisanat à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1985. Cette structure sera entièrement basée sur le principe de la couverture des coûts, ce qui signifiera une augmentation du prix de la consommation d'électricité d'hiver et une diminution de celui d'été. Je constate avec satisfaction que les FML sont, avec quelques entreprises électriques suisses, parmi les premiers membres de l'UCS à appliquer nos dernières recommandations sur les tarifs. Je tiens à les en remercier sincèrement.*

*Nous ressentons un vif plaisir à pouvoir être aujourd'hui et demain hôtes au Liechtenstein. Le fait que nous n'avons eu à remplir aucune formalité douanière*

**«Je constate avec satisfaction que les Forces Motrices du Liechtenstein sont parmi les premiers membres de l'UCS à appliquer nos dernières recommandations sur les tarifs.»**

*en passant la frontière montre bien que nous n'avons pas été accueillis seulement comme des amis, mais presque comme des parents. Nous n'avons de ce fait éprouvé aucune difficulté à réaliser cette Assemblée générale à «l'étranger». Je tiens à remercier cordialement toutes les personnes qui nous ont accueillis si chaleureusement ainsi que toutes celles qui ont participé au succès de la réalisation de cette assemblée.*

## **Adresse de l'auteur**

Jörg Bucher, directeur, Forces motrices de la Suisse centrale, Hirschengraben 33, 6002 Lucerne

## Evénements de politique énergétique

Quelques événements marquants se détachent sur la scène de la politique énergétique, à savoir

- le rejet des initiatives antinucléaire et sur l'énergie en septembre 1984,
- la mise en exploitation commerciale de la centrale nucléaire de Leibstadt en décembre 1984,
- la remise dans les délais du projet «Garantie '85» par la Cédra en janvier 1985,
- l'approbation de l'autorisation générale accordée par le Conseil fédéral pour une centrale nucléaire à Kaiseraugst par le Conseil national en mars 1985.

Cette situation peut être une ouverture vers l'avenir si, aux objectifs reconnus: «utilisation rationnelle de tous les agents énergétiques et rempla-

**Economies d'énergies et application rationnelle de l'électricité: «Je demande à toutes les entreprises membres d'être encore plus dynamiques dans ce domaine.»**

cement du pétrole» correspondent, au bon endroit et dans une juste mesure, des actes adéquats et moins de discours, de lois et d'ordonnances.

Nous, entreprises électriques, sommes en particulier aussi appelées à agir, car notre produit, l'électricité, réunit en effet toutes les qualités qui en font un agent énergétique presque idéal pour notre pays. L'électricité d'origine hydraulique et nucléaire est l'énergie la plus propre. Elle est en outre essentiellement une source d'énergie indigène et, parmi les agents énergétiques, elle fournit de loin la plus importante contribution au produit national brut. Elle est ainsi également une énergie intéressante sur le plan économique. Sa part dans la consommation totale d'énergie n'atteint cependant «que» 20% - comme il y a déjà 30 ans.

Il est indéniable que la consommation spécifique d'électricité dans l'industrie, qui calcule ses frais de très près, est basse et le potentiel d'économies faible. Les progrès faits par les fabricants d'appareils électriques ont déjà permis, grâce aux appareils électroménagers plus économiques, de réaliser d'énormes économies. L'élec-

tricité est bien un agent énergétique économique.

Je désire relever ici deux aspects: nos possibilités d'utilisation dans le secteur de la protection de l'environnement et la substitution ainsi que dans celui de l'utilisation rationnelle de l'électricité. Je crois que la voie est ouverte; il s'agit de l'élargir et de la poursuivre de manière conséquente.

## Électricité et environnement

Personne ne contestera sérieusement que tout agent énergétique et toute consommation d'énergie ont non seulement un impact sur l'environnement, mais encore le polluent souvent considérablement. Toute comparaison d'impact sur l'environnement entre les agents énergétiques débouche toutefois sur un avantage pour l'électricité d'origine hydraulique et nucléaire. Il est incontesté de nos jours que, bien que n'étant pas les seuls, les combustibles fossiles sont d'importants facteurs de pollution atmosphérique et ceci malgré tous les efforts de la branche pétrolière pour diminuer la teneur en soufre dans le mazout. Il est cependant tout autant incontestable que nous tous ne pourrons pas renoncer - même à longue échéance - à ces agents énergétiques.

Que faut-il donc faire du point de vue de la politique d'approvisionnement et de la protection de l'environnement? Je pense qu'il faudrait avant tout utiliser des agents énergétiques indigènes et non polluants partout où la situation le permet. En termes clairs cela signifie le recours à l'électricité. En d'autres termes, nous, entreprises électriques, devons nous engager de manière décidée aussi dans le secteur de la chaleur sur la scène de la politique énergétique suisse.

## Pompe à chaleur

Des possibilités disponibles je cite-rai tout d'abord la pompe à chaleur.

**«Nous, entreprises électriques, devons nous engager de manière décidée aussi dans le secteur de la chaleur.»**

Elle est de nouveau tombée quelque peu dans l'oubli, peut-être par déception car le marché ne s'est pas dévelop-

pé comme prévu, mais peut-être est-ce aussi parce que nous, entreprises électriques, ne nous sommes pas assez préoccupées de ce problème. Par crainte des conséquences et influences sur le réseau, nous n'avons pour une fois pas vu les arbres, mais seulement la forêt. Il existe de nombreuses possibilités d'emploi des pompes à chaleur. Nous devons nous engager pour cela; comme moyens nous avons les conseils à nos clients, une politique tarifaire appropriée, ici et là aussi la prise en main de la maintenance qualifiée de telles installations et naturellement aussi le «savoir-faire» de nos collaborateurs.

## Chauffe-eau

Pensons encore au bon vieux chauffe-eau électrique. Il est à vrai dire insensé et non rentable de produire de l'eau chaude en été au moyen de mazout importé, alors que nos centrales hydrauliques produisent de l'électricité en excédent. L'emploi en été d'un agent énergétique fossile (pétrole ou gaz) pour la production d'eau chaude sanitaire est également inacceptable

**«Si nous croyons véritablement à la substitution, nous devons alors aussi accepter une augmentation de la consommation totale d'électricité.»**

pour des raisons écologiques. Le rendement d'installations anciennes en particulier est extrêmement faible en été. Or seul un tiers de tous les ménages dispose actuellement de chauffe-eau électriques. Dans les immeubles locatifs le pourcentage est encore inférieur et c'est pourtant là que le chauffage électrique de l'eau serait, pour des raisons énergétiques, recommandé. La personne qui, dans un immeuble locatif, évite actuellement d'utiliser trop d'eau chaude, ne profite pas de ses économies, si le voisin ne fait pas de même. Ne paraît-il donc pas évident d'installer davantage de chauffe-eau individuels dans les immeubles locatifs? Pourquoi n'osons-nous pas informer systématiquement le public de ces applications de l'électricité? Pourquoi n'intensifions-nous pas ici, à titre d'entreprises du secteur tertiaire, nos conseils afin d'encourager le développement de l'électricité, l'énergie la plus appropriée?

## Chauffage électrique

Quelle est la situation du chauffage électrique? L'impression de devoir traiter ce thème avec toute la prudence requise règne ici et là dans nos milieux. Il s'agit alors manifestement d'un problème politique et non pas électrique. Notre pays possède une structure d'habitation en grande partie dispersée.

«L'électricité réunit en effet toutes les qualités qui en font un agent énergétique presque idéal pour notre pays.»

Conformément à cette structure, l'approvisionnement en chaleur est donc très décentralisé, ce qui signifie que d'innombrables chauffages individuels et cheminées dégagent leurs substances toxiques dans l'atmosphère. Si l'environnement, en particulier l'atmosphère, est menacé, n'est-il pas vraiment aberrant de l'exposer à des pollutions supplémentaires dues à de nouvelles installations de chauffage fonctionnant avec des combustibles fossiles? Le chauffage électrique est précisément dans les zones rurales une des rares possibilités de produire de la chaleur sans polluer l'environnement. La proportion des logements chauffés électriquement (pompes à chaleur électriques et chauffages électriques classiques) peut être ici encore considérablement augmentée. Nous devons dans ce domaine aussi faire preuve d'un peu d'imagination. Le chauffage électrique conventionnel n'est en effet pas la seule possibilité. Il existe aussi, à part le chauffage à accumulation et le chauffage direct, des combinaisons avec des énergies d'appoint, avec des pompes à chaleur, etc. Ne nous laissons donc pas intimider par les adversaires de l'énergie nucléaire et les négociants en combustible. Si nous croyons véritablement à la substitution – qui est du point de vue de l'économie nationale une nécessité urgente –, nous devons alors aussi accepter une augmentation de la consommation totale d'électricité, ce qui n'est pas en contradiction avec une utilisation rationnelle.

J'ai ici et là l'impression que les déclarations selon lesquelles il n'est plus possible de raccorder des chauffages, le réseau étant surchargé, ne sont plutôt qu'un prétexte. Je suis bien au contraire persuadé que les possibilités

offertes par la technique de régulation n'ont pas encore été entièrement exploitées dans ce domaine. Les entreprises électriques doivent également vérifier la structure de leurs prix dans le secteur du chauffage électrique. On nous reproche parfois d'encourager les chauffages électriques par ce qu'on appelle un subventionnement «latéral». Ce reproche n'est en règle générale guère sérieux. Il se peut toutefois qu'il existe encore des tarifs «heures creuses» qui n'ont pas été adaptés à l'augmentation des coûts. Nous savons par expérience que les personnes intéressées au chauffage électrique n'attachent plutôt qu'une importance secondaire au prix de l'énergie électrique.

Pour résumer le problème de la chaleur électrique, je tiens à dire qu'il est de notre devoir de remplacer une part des produits pétroliers par l'électricité et contribuer ainsi à une diminution de la pollution de l'environnement. Nous ne pouvons cependant résoudre ce problème que si nous nous engageons pour cela, faisons preuve d'imagination, informons et savons «vendre» notre produit.

## Chaleur à distance

Alors que l'approvisionnement en chaleur à distance à partir de centrales thermiques est chose courante à l'étranger, nous, entreprises électriques de Suisse, bastion de la force hydraulique, avons encore du mal à nous engager dans ce domaine, en tant qu'exploitants de centrales nucléaires. Nous devons toutefois être conscients de nos obligations envers la substitution, dans ce secteur également. Le rendement total de nos centrales nucléaires est amélioré grâce au soutirage de vapeur, tandis que la pollution thermique de l'eau et de l'air diminue grâce à l'utilisation correspondante des rejets thermiques.

Il paraît donc judicieux que les exploitants de centrales nucléaires se mettent en premier lieu à disposition comme partenaire des communes ou d'associations communales et qu'ils contribuent, là où cela se révèle raisonnable sur le plan économique, à l'amélioration de notre environnement. Il est sans autre possible de s'imaginer que de petits réacteurs nucléaires thermiques seront disponibles dans un avenir plus lointain afin de permettre à de nombreuses entreprises électriques de participer alors activement à un système d'approvisionnement en chaleur sur courtes distances. Il ne s'agit en au-

cun cas que nous, c'est-à-dire l'économie électrique, imposions quoi que ce soit. Chaque projet de chaleur à distance doit bien plus s'appuyer sur une volonté politique et sur les principes de l'économie de marché. Sur la base d'une évaluation réaliste de la situation, on suppose que d'ici l'an 2000 environ, sept pour cent de tous les logements pourraient être approvisionnés en chaleur à distance d'origine nucléaire. Il n'est en aucun cas question de développer le réseau d'approvisionnement en chaleur à distance aux frais d'autres consommateurs d'électricité en imposant des raccordements obligatoires ou en le faisant subventionner par les entreprises électriques.

## Nos efforts pour protéger l'environnement

Lorsque l'on recommande son produit pour des raisons écologiques, il faut aussi accepter la question de savoir si tout est fait afin que les atteintes portées à l'environnement précisément par ce produit soient aussi faibles que possible. J'estime que nous pouvons être fiers de nos efforts dans ce domaine.

La Cédra, une coopérative désignée par la Confédération et responsable devant elle, a réalisé, avec son rapport présenté en janvier, un travail de recherche mondialement reconnu et a apporté la preuve qu'un stockage définitif sûr des déchets radioactifs est réalisable dans notre pays, tant sur le plan technique que géologique. Le dernier maillon du cycle du combustible peut ainsi être fermé. Deux faits peuvent être rappelés dans ce contexte:

- La production d'électricité d'origine nucléaire n'émet pour ainsi dire aucune substance toxique dans l'environnement. Ces dernières sont stockées sur un espace restreint et éli-

«J'estime que nous pouvons être fiers de nos efforts dans le domaine de la protection de l'environnement.»

minées de l'environnement grâce au stockage définitif. Les déchets de l'énergie nucléaire ne doivent pas, à l'inverse d'autres agents énergétiques, être tout d'abord «récupérés» dans la nature.

- Les frais d'élimination des déchets (comme d'ailleurs aussi ceux du dé-

mantlement des centrales) sont déjà inclus dans le prix de revient et ainsi dans le prix de l'électricité; l'économie électrique - à ma connaissance, probablement la seule branche - a ainsi déjà considérablement englobé dans sa structure interne de coût les coûts externes dus à la protection de l'environnement.

Notre devise doit donc être la suivante: «Utilisation de l'électricité dans le secteur du chauffage pour des raisons écologiques et économiques et soutien des communes lors du développement des réseaux de chaleur à distance d'origine nucléaire.»

## Et les économies?

L'utilisation rationnelle de l'électricité et la substitution de produits pétroliers ne sont pas forcément antagonistes. Il s'agit aussi dans le cas de cet

**Le message est clair:**  
**«Applications aussi variées que possible de l'électricité, mais sans gaspillage.»**

agent énergétique non polluant de veiller à maintenir la consommation spécifique par application aussi basse que possible tout en utilisant largement et de manières très variées ce vecteur. Comme je l'ai déjà mentionné, l'industrie des appareils électriques a accompli ici un excellent travail et elle poursuit ses efforts dans cette voie. Certaines entreprises électriques ont déjà intensifié leur activité de conseil dans le secteur des économies d'énergie et de l'application rationnelle de l'électricité. L'UCS a également élaboré et distribué des recommandations appropriées. Je demande donc à toutes les entreprises membres d'être encore plus dynamiques dans ce domaine. Information et communication sont pour cela nécessaires. Nos clients doivent pouvoir profiter de notre «savoir faire». Nous devons les soutenir dans leurs efforts afin de polluer le moins possible l'environnement par leur consommation individuelle d'énergie grâce à un comportement approprié. Le message est clair: «Applications aussi variées que possible de l'électricité, mais sans gaspillage.»

Qu'en est-il de la réalité politique?

## Preuve du besoin?

Mes propos précédents débouchent inévitablement sur une exigence politique. Si, dans notre pays, l'économie électrique doit et veut atteindre un optimum économique, il faut au moins se demander si l'actuelle course d'obstacles que représente la construction de centrales nucléaires ne devrait pas être bientôt supprimée. Concrètement: l'exigence d'une preuve du besoin est-elle en somme encore justifiable alors qu'il s'agit de réaliser dans notre pays une politique énergétique respectant l'environnement? Ma réponse est non. Aujourd'hui la législation nucléaire en vigueur me semble être dépassée à cet égard. La preuve du besoin exigée actuellement devrait être supprimée dans la prochaine révision totale de la loi atomique. Vous avez certainement appris que, à la suite d'une indiscretion, l'ébauche d'un avant-projet pour une telle loi atomique a été mise en circulation. J'ignore les motivations de l'auteur de cette fuite. Si, selon des articles de presse, cet avant-projet contient des dispositions qui vont de soi, il apparaît toutefois que certaines garanties existantes seraient retirées, ce que nous ne pourrions comprendre. Au cas où, par exemple, cette ébauche de projet de loi prévoirait d'annuler purement et simplement des autorisations de site laissées jusqu'à présent volontairement de côté pour des raisons d'étalement des projets dans le temps, je pense ici en particulier à Verbois, nous ne saurions accepter une telle disposition.

## Force hydraulique – Energie nucléaire

En partant du fait que la consommation augmentera aussi à moyen et long terme (croissance économique, moins les économies, plus contribution de la substitution), des possibilités supplémentaires de production seront alors nécessaires en Suisse. Certains pensent qu'il pourrait encore être possible d'exploiter de nombreux cours d'eau pour produire de l'électricité. Je considère cette estimation comme erronée. Il est vrai qu'il existe encore de nombreux projets de construction de centrales hydrauliques, mais, selon ma conviction, seul un petit nombre d'entre eux pourra être réalisé. En particulier parce que:

- de telles centrales ne se justifient souvent pas sur le plan économique et/ou fournissent surtout de l'énergie d'été qui est moins demandée,

- d'importantes centrales ne peuvent être acceptées pour des raisons de protection de la nature, ce qui veut dire que leurs avantages économiques sont trop faibles par rapport à leur impact sur la nature,

- diverses petites centrales sont «condamnées à mort» à cause des débits minimaux plus élevés exigés (ceci peut en partie aussi concerter des petites centrales existantes).

Ceci ne veut toutefois pas dire que tout projet de construction de centrale hydraulique sera abandonné. Il ne s'agira que d'un petit nombre d'entre eux, dont l'impact sur la nature restera relativement faible et dont le rapport coûts/bénéfice restera encore positif malgré toutes les charges.

Les espérances placées dans la rénovation de centrales existantes sont en

**«Notre génération n'a effectivement pas d'alternative, qu'on le veuille ou non.»**

général également fortement exagérées. Car précisément les centrales plus importantes, par conséquent celles à forte production, sont récentes et une rénovation n'apportera donc pour ainsi dire rien. Le danger existe également que d'éventuelles augmentations des rendements soient plus que compensées par une augmentation simultanée des débits minimaux telle qu'elle est contenue p.ex. dans le projet de révision de la loi fédérale sur la protection des eaux ou dans l'initiative «pour la sauvegarde de nos eaux».

En réalité, seules de nouvelles centrales nucléaires peuvent garantir dans les années à venir la production supplémentaire nécessaire en Suisse. Notre génération n'a effectivement pas d'alternative, qu'on le veuille ou non.

## Loi sur l'économie électrique

Il serait tentant de commenter la scène politique. Toujours est-il que vous avez déjà pu relever dans mes déclarations quelques remarques à ce sujet. Je voudrais simplement me permettre à cet endroit encore quelques remarques sur la loi fort discutée sur l'économie électrique:

- Il s'agissait jusqu'à présent de seulement discuter de mesures pouvant éventuellement prendre place dans une telle loi.

- Le rapport de la Commission fédérale de l'énergie (CFE) qui se prononce en substance contre cette loi, a été transmis au chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie (DFTCE) et publié après information du Conseil fédéral. Vous en connaissez le contenu.
- Un paquet de mesures, devant apporter des progrès importants quant à la protection de l'environnement, a été discuté et mis au point entre la Confédération et les cantons. Les cantons attachent une grande importance à ce que leur souveraineté soit sauvegardée et ils s'opposent, pour autant que des possibilités de solution puissent être trouvées à leur échelon, aux mesures de la Confédération (également dans le secteur électrique). Sur d'autres points ils rejettent par principe les réglementations gouvernementales. La Confédération et les cantons veulent procéder l'année prochaine à une nouvelle évaluation de la situation et la Confédération décidera alors si, de son point de vue, d'autres mesures doivent être prises au niveau fédéral.

La question se pose pour nous de savoir quel doit être notre comportement. Nombreux apparemment sont ceux qui pensent que la protection de l'environnement exige et permet de réaliser des mesures et que les pro-

blèmes en question ne peuvent être abandonnés à la seule initiative privée. L'opinion prévaut également que, du moment que des réglementations doivent être introduites, celles-ci le seraient mieux et aussi plus rapidement

---

**«Nous devrions soutenir les autorités là où les cantons veulent introduire ou projeter des réglementations raisonnables et aider à trouver des solutions acceptables dans notre secteur.»**

---

au niveau cantonal et communal plutôt que fédéral. Je pense que le risque que des lois soient imposées au niveau fédéral – dans le secteur électrique également – est inversement proportionnel à l'activité des cantons dans ce domaine. Il en ressort que nous devrions soutenir les autorités là où les cantons veulent introduire ou projeter des réglementations raisonnables et aider à trouver des solutions acceptables dans notre secteur. J'estime que ce genre d'attitude serait non seulement efficace, mais renforcerait aussi notre crédibilité auprès du public. Je considère toutefois les propositions visant à imposer au niveau fédéral ou cantonal les

postulats discriminatoires des adversaires de l'énergie nucléaire sous le couvert de la «protection de l'environnement», comme déraisonnables.

#### Mesdames et Messieurs

Nous avons vécu une année intéressante, une année couronnée de divers succès. Le risque de nous reposer sur nos lauriers et d'attendre les événements est grand. Rien ne serait plus faux. Nous devons saisir notre chance et remplir notre tâche de politique énergétique. Nous serons ainsi préparés au mieux pour les futurs débats. Je vous invite tous à participer activement, également dans le cadre de l'UCS, et à nous faire part de vos idées, préoccupations et soucis.

En même temps je tiens à vous remercier de votre loyale collaboration, de tout ce que vous avez accompli, de grand et de petit, pour l'économie électrique. Je tiens toutefois également à remercier tout particulièrement les collaboratrices et collaborateurs du Secrétariat, les membres des Commissions, groupes de travail et du Comité d'administration et tout spécialement Monsieur Eugène Keppler, qui coordonne l'ensemble et conserve une vue claire de notre branche à l'organisation si complexe.

J'arrive à la fin de mon introduction et j'ouvre la présente Assemblée générale et passe à l'ordre du jour.



**Wir offerieren Ihnen ein Menü mit 6000 Gängen.**



## Sylvania. Licht für jeden Zweck.

eine einfache Glühbirne zum Anfangen, um Appetit machen.

Was dann folgt, ist ein riesiger Festchmaus von Sylvania Lichtprodukten.

Licht in seiner unglaublichen Vielfalt. Das ist es, was Kenner des Lichts und der Leuchteprodukte schätzen. Sylvania trifft mit seinen über 6000 Lampen- und Leuchtenarten wohl jeden Geschmack.

Aber die umfassende Produktpalette allein tut's nicht: Unsere Forschungslabore sind auf der ständigen Suche nach neuen Methoden zur Verbesserung von Qualität und Energie-Effizienz.

Und was den Service anbetrifft, auch hier möchten wir uns besonders hervortun: Spezialisierte Licht-Techniker können Ihnen bei der Beantwortung kniffliger Beleuchtungsfragen oder der Wahl des richtigen Lampentyps behilflich sein. Und für unsere computerisierten Auslieferungslager sind kurze Lieferfristen Routine-Sache.

Unseren guten Namen haben wir uns mit der Fähigkeit erworben, für jedes Lichtproblem, technisch oder kommerziell, Lösungen zu bringen, die von fundiertem Wissen, grosser Erfahrung und Ideenreichtum zeugen.

Man kann es ruhig weitersagen: Bei Sylvania ist die Spezialität des Hauses... Licht.

**SYLVANIA** **GTE**

Gutes Licht. Besseres Licht.

GTE SYLVANIA AG  
4 CH-1263 LÉCHÈRES 1013 MEYRIN TEL. 022 82 99 70